Conseil communal du 18 mars 2025

Notes de synthèse

Séance publique

1. DECISION DE TUTELLE : COMMUNICATION :

Le Conseil est invité à prendre connaissance des décisions de la tutelle concernant :
- désignation des administrateurs et désignation des membres du Collège des commissaires de la Régie Communale Autonome Saint-Ghislain Sports (CC du 21 janvier 2025) : **annulation en date du 27 février 2025**.

2. REGIE COMMUNALE AUTONOME SAINT-GHISLAIN SPORTS : COMPOSITION DES ORGANES - REVISION :

Il est proposé au Conseil de :

- désigner un(e) représentant(e) "Osons !" au Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome Saint-Ghislain Sports suite à l'annulation par la Tutelle de la désignation de M. DESTREE au sein de celui-ci
- prendre acte de la démission de M. BRICQ Jérémy audit Conseil d'administration et désigner son remplaçant.

3. COMITE DE CONCERTATION VILLE/CPAS : DESIGNATION DES REPRESENTANTS :

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la désignation/désigner des représentants de la Ville au Comité de concertation Ville/CPAS.

4. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL : CONSEILS DE PARTICIPATION - FIXATION DU NOMBRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DES PARENTS ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS :

Pour les groupes scolaires communaux de l'Entité, il est proposé au Conseil, en tant que Pouvoir Organisateur, de :

1. fixer, sur proposition du Collège communal, le nombre de représentants élus du personnel enseignant et des parents à 3 pour l'ensemble des écoles
2. désigner les membres de droit représentant le Pouvoir Organisateur au sein des Conseils de participation
3. désigner les membres représentant l'environnement social, culturel et économique de l'école au sein des Conseils de participation
4. désigner le Président des Conseils de participation.

Notes de synthèse

5. DELEGATIONS DE COMPETENCES DU CONSEIL COMMUNAL EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET DE CONCESSIONS :

Il est proposé au Conseil pour :

- le choix de la procédure et conditions des marchés publics de :
  - déléguer au Collège communal pour des montants inférieurs à 44 000 EUR (budget extraordinaire) et pour le budget ordinaire
  - déléguer au Directeur général pour des montants inférieurs à 5 000 EUR (budget extraordinaire et ordinaire)
- les marchés publics conjoints de :
  - déléguer au Collège communal (montants < 44 000 EUR, budget extraordinaire et ordinaire)
  - déléguer au Directeur général (montants < 5 000 EUR, budget extraordinaire et ordinaire)
- l'adhésion à une centrale d'achat de :
  - déléguer au Collège communal pour adhérer, manifester l'intérêt, modifier ou résilier l'adhésion
- le recours à une centrale d'achat de :
  - déléguer au Collège communal pour des besoins < 44 000 EUR (budget extraordinaire et ordinaire)
  - déléguer au Directeur général pour des besoins < 5 000 EUR (budget extraordinaire et ordinaire)
- les concessions de services ou de travaux de :
  - déléguer au Collège communal pour les concessions d'une valeur inférieure à 250 000 EUR.

6. REGIE FONCIERE : BILAN CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2024 ET ETAT DES RECETTES ET DEPENSES - ARRET :

Il est proposé au Conseil d'arrêter le bilan de la Régie foncière clôturé au 31 décembre 2024 réalisé par la fiduciaire ISIRO.

7. REGIE FONCIERE : DISSOLUTION AU 31 DECEMBRE 2024 :

Il est proposé au Conseil de dissoudre la Régie foncière à la date du 31 décembre 2024, incorporer dans le bilan communal, à la date du 1er janvier 2025, tout le bilan résiduel de la Régie foncière au 31 décembre 2024 et marquer son accord de principe sur le transfert de biens vers la Régie Communale Autonome Saint-Ghislain Sports après approbation de la dissolution de la Régie foncière par l'autorité de tutelle.

8. PATRIMOINE : RUE EMILE LETE A SIRAULT - DECISION FORMELLE DE CESSION :

Il est proposé au Conseil de décider de la cession formelle, de gré à gré, d'une partie de bien contigüe à la propriété cadastrée en section n° 1008/02, pour une contenance mesurée de 1 a 65 ca pour un montant de 815 EUR HTVA et ce, conformément au plan dressé par le géomètre-expert et marquer son accord sur le projet d'acte de la cession et les conditions y liées.

9. HANGAR RUE DE LA RIVIERETTE : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - RENOUVELLEMENT :

Il est proposé au Conseil de renouveler la convention d'occupation précaire du hangar n° 2 sis rue de la Rivièrette 100 à 7330 Saint-Ghislain, appartenant à la SA IPRATEC, pour une durée d'un an maximum à compter du 22 avril 2025 et approuver les conditions pour cette occupation.

Notes de synthèse

10. MODIFICATION DE VOIRIE : CARRIERE DU DANUBE - CHEMIN N° 33 A HAUTRAGE :

Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur la modification de voirie dans le cadre de la demande de permis unique de la SRL CARRIERE DU DANUBE.

11. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250005) : FOURNITURE ET POSE DE RANGES-VELOS COUVERTS ET SECURISES AINSI QUE DES STATIONS POUR VELO ET CASIER CHARGEUR AU CENTRE ADMINISTRATIF - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de fourniture et pose de ranges-vélos couverts et sécurisés ainsi que des stations pour vélo et casier chargeur au centre administratif.

12. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250008) : REPARATIONS DE VOIRIES ET TROTTOIRS DANS L'ENTITE - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de réparations de voiries et trottoirs dans l'Entité.

13. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250019) : ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE DE RUISSEAUX - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché d'entretien extraordinaire de ruisseaux.

14. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250038) : REMISE EN ETAT DE DIVERS TERRAINS DE FOOTBALL DE LA VILLE ET LA RCA - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de remise en état de divers terrains de football de la Ville et la RCA.

15. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : ABROGATION DU STATIONNEMENT DE COURTE DUREE A LA RUE RAYMOND LIENARD A SIRAULT :

Il est proposé au Conseil d'abroger la zone bleue dont la durée de stationnement est limitée à 30 minutes avec usage obligatoire du disque de stationnement dans la rue Raymond Lienard à 7332 Sirault, sur l'emplacement situé face au n° 5.

16. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES - RUE D'HERCHIES A BAUDOUR :

Il est proposé au Conseil de réserver un emplacement pour personnes handicapées devant le n° 79 de la rue d'Herchies à 7331 Baudour.

17. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : ORGANISATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU NIVEAU DE LA SALLE OMNISPORTS DE BAUDOUR :

Il est proposé au Conseil d'organiser la circulation et le stationnement dans le parking de la salle omnisports de Baudour.

Notes de synthèse

18. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : LIMITATION DE LA VITESSE A 50 KM/H DANS LE QUARTIER FORME PAR LES RUES ROBERT LESTRADE ET ROMCAMPS A SIRAULT :

Il est proposé au Conseil d'interdire de circuler à une vitesse supérieure à 50 km/h dans le quartier formé par les rues Robert Lestrade et Romcamps, dans la zone délimitée comme suit :

- rue Robert Lestrade, à hauteur de ses n° 61 et 25
- rue Romcamps, à hauteur du n° 51
- rue des Panneries, à hauteur du pignon du n° 29 de la rue Robert Lestrade.

19. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : STATIONNEMENT A CHEVAL SUR LE TROTTOIR DANS LA RUE RONCHAIN A TERTRE :

Il est proposé au Conseil d'organiser le stationnement en partie sur le trottoir du côté pair entre les n° 20 et 28 dans la rue Ronchain à 7333 Tertre (dans le respect du maintien d'un cheminement piéton d'au moins 1,50 m du côté extérieur de la voie publique).

20. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : LIMITATION DE LA VITESSE A 50 KM/H DANS LA RUE DU PETIT VILLEROT A HAUTRAGE/VILLEROT :

Il est proposé au Conseil d'interdire de circuler à une vitesse supérieure à 50 km/h dans la rue du Petit Villerot à 7334 Hautrage/Villerot, dans son tronçon compris entre la N547 et la rue Octave Malice.

21. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : DELIMITATION DE LA CHAUSSEE PAR UN BORD FICTIF A LA RUE DES POTERIES A SIRAULT :

Il est proposé au Conseil de délimiter la chaussée par un bord fictif dans la rue des Poteries à Sirault, du côté impair, le long de l'évasement existant à hauteur du n° 45.

22. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : CREATION DE CHICANES A LA RUE DE LA HAMAIDE A TERTRE :

Il est proposé au Conseil d'établir des zones d'évitement striées triangulaires et disposées en chicanes dans la rue de la Hamaide à 7333 Tertre, d'établir des zones d'évitement striées trapézoïdales avec priorité de passage vers la RN547, de créer une suggestion de piste cyclable du côté impair dans son tronçon compris entre la route de Tournai et la rue Chasse Gros Pierre et de créer une zone striée d'une longueur de 1 m et placement de bollards face au n° 64.

23. CONVENTION AVEC BATOPIN CONCERNANT LE POINT CASH DE BAUDOUR : AVENANT - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver l'avenant à la convention BATOPIN relative à l'installation d'un point CASH à Baudour, rue du Parc, sur la droite de la friterie, face à l’habitation n° 78.

24. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE : COMMISSION LOCALE D'ENERGIE (CLE) - RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL 2024 : PRISE D'ACTE :

Il est proposé au Conseil de prendre acte du rapport d'activités annuel 2024 de la Commission Locale pour l'Energie présenté par le CPAS.

Notes de synthèse

25. PLAN DE COHESION SOCIALE : RAPPORTS FINANCIERS 2024 - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver :
- le rapport financier 2024 du Plan de Cohésion Sociale
- le rapport financier 2024 de l'Article 20.

26. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Conformément à l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi qu'aux articles 46, 47 et 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédente est mis à disposition des Conseillers sept jours francs au moins avant le jour de la séance.

27. QUESTION(S) ORALE(S) D'ACTUALITE :

- Rénovation du Recyparc de Baudour (M. DUVEILLER François, Conseiller « Osons ! »).

Huis clos

Notes de synthèse